



Délibération n° CS 2021-4-1.3
du conseil de surveillance du 16 décembre 2021

**relative au renouvellement d'un membre du comité des engagements et des risques
de la Société du Canal-Seine-Nord Europe**

Exposé des motifs

L'article 4-III de l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe prévoit l'institution auprès du conseil de surveillance de la Société d'un comité des engagements et des risques.

Ce comité est chargé, en application de l'article 4-III précité, de suivre les conditions de réalisation et de financement du canal Seine-Nord Europe, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques associés.

La délibération n°CS-2020-3-2.3c du 11 juin 2020 a désigné membre du comité des engagements et des risques, en qualité de représentant des membres du conseil de surveillance mentionnés au 2° de l'article 1er du décret du 29 mars 2017 susvisé :

- Madame Elise BERNARD, adjointe au chef du bureau des transports à la direction du budget

Madame Elise BERNARD ayant été appelée à d'autres fonctions, il est proposé de désigner Monsieur Simon PINEAU en remplacement.

Délibération

Le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3121-22 et L.4132-21,

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment le III de son article 4,

Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 11,

Vu le règlement intérieur du comité des engagements et des risques, notamment son article 2.1,

Vu la délibération n°CS 2020-3-2.3c du 11 juin 2020, modifiée, du conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe, relative à la désignation des membres du comité des engagements et des risques de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

adopte la délibération suivante

Article 1^{er}

Est désigné membre du comité des engagements et des risques, en qualité de représentant des membres du conseil de surveillance mentionnés au 2° de l'article 1^{er} du décret du 29 mars 2017 susvisé :

- Monsieur Simon PINEAU, adjoint au chef du bureau des transports à la direction du budget

SCSNE	CS	Délibération n° CS 2021-4-1.3 - relative au renouvellement d'un membre du comité des engagements et des risques de la Société du Canal-Seine-Nord Europe	1/2
-------	----	--	-----





Article 2

La présente délibération sera transmise au préfet de la région Hauts-de-France. Elle sera publiée au Recueil officiel des actes du conseil de surveillance et sur le site internet de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Fait le 16 décembre 2021

Le président du conseil de surveillance

Xavier BERTRAND

SCSNE	CS	Délibération n° CS 2021-4-1.3 - relative au renouvellement d'un membre du comité des engagements et des risques de la Société du Canal-Seine-Nord Europe	2/2
-------	----	--	-----

